



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-12-1-03) DOUBLEMENT DU LEGS PATHE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix décembre à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 05 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme PINÇON, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme JOURION (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme LIBERT (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme TOP), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme DUPRE).

Excusés : M. CHARDON, Mme GUYOMARD DE PREAUDET.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'acte de donation des époux Pathé accepté par la Ville en 1923 ;

Considérant que le Conseil municipal du 19 décembre 2024 va délibérer sur l'attribution des revenus du Legs Pathé, au titre de l'année 2024, à deux familles vincennes dont la situation familiale et sociale répond aux conditions d'attribution fixées par le donateur ;

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de renforcer l'aide attribuée par la Ville par le doublement du montant délibéré par le Conseil municipal de Vincennes, dans sa prochaine séance du 19 décembre 2024, avec un maximum de 210 € par famille ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide l'attribution complémentaire à la donation Pathé, sous réserve de la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2024, de 210 € par famille.

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé